

13/9/16

## **BORDEAUX** Une restauratrice a été condamnée à la prison avec sursis pour « traite d'être humain »

Marie, jeune Togolaise, était arrivée à Bordeaux depuis l'Italie en décembre 2011. Malade, elle avait suivi la recommandation d'un ancien employeur togolais installé dans la capitale girondine. Mais pour la jeune fille, la solidarité déployée par sa communauté s'est transformée en cauchemar. Lundi dernier, devant le tribunal correctionnel, Émilienne Foli, une restauratrice qui l'avait employée, a été condamnée à un an de prison avec sursis pour « traite d'être humain ». Le compagnon de celle-ci a écopé de 4 mois de prison avec sursis et une troisième commerçante, de deux mois avec sursis pour « travail dissimulé ».

La restauratrice ne s'est pas présentée à l'audience. C'est son compagnon, Stéphane, qui a eu la lourde tâche de livrer quelques explications sur les conditions dans lesquelles Marie était employée au Chic Mon- da, un restaurant africain place des Capucins à Bordeaux.

Le matin, il l'emmenait du domi-

cile de la restauratrice vers l'établissement et la ramenait le soir. « Elle travaillait de 10 heures du matin jusqu'à une heure le soir », détaille la présidente Caroline Baret. La journée de Marie se partageait entre les courses, la préparation des légumes, le ménage, la cuisine, la vaisselle... Le tout pour 500 euros par mois. Auquel il fallait retrancher certains mois 100 à 150 euros destinés au comptable. Celui-ci devait se charger d'établir des papiers pour la jeune fille.

Stéphane avait visiblement l'œil sur elle. Une activité que la justice a estimée peu compatible avec son statut de demandeur d'emploi. Et en cas de contrôle, il devait « biper » Marie afin qu'elle quitte les lieux au plus vite ou prenne l'air d'une cliente. Ce que Stéphane nie : « Une pure invention. » Avant de se prendre les pieds dans le tapis : « Je n'ai jamais eu le temps de le faire... »

« On récupère cette jeune fille perdue, totalement désespérée pour

la mettre à disposition de ce restaurant. Ce n'est pas l'esclavage avec les fers aux pieds. C'est l'esclavage tel qu'il se produit aujourd'hui. Elle est sous contrôle, sous emprise... » tonne la procureure Anne Kayanakis qui réclame trois ans de prison avec sursis et 2 000 euros d'amende pour la restauratrice. « Elle était quand même libre de partir si elle voulait », nuance l'avocat de la prévenue M<sup>e</sup> Victor Katou Kouami.

Viwossi, une commerçante de Pessac qui avait d'abord hébergé Marie pendant quelques semaines lors de son arrivée à Bordeaux, non sans lui confier de menus travaux (ce qui lui vaut une poursuite pour « travail dissimulé ») a tout autant de mal à convaincre le tribunal.

- On m'a dit qu'elle était ici pour passer des vacances, jure la prévenue

- Mais elle devait avoir des activités pendant ses vacances. Elle est sortie ? S'enquiert la présidente

- Non, elle avait froid.

- Mmmm. D'où l'intérêt de venir passer des vacances à Bordeaux en plein hiver...

**Yann Saint-Sernin**